

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX		
OBJET : Amendement à la délibération 01247.2022.2.23 portant sur les délégations et autorisations consenties au maire		<u>SEANCE DU 07.12.2023</u>
Date de convocation : 01.12.2023	Nb de conseillers En exercice : 10	<u>Etaient présents</u> : M. VIALLET. MC. COUTURIER. C. GROSGURIN. JF. JOLY. D. JULLIARD. G. LEGAY. M. VUILLERMOZ.
Date d'affichage : 01.12.2023	Présents : 7 Votants : 9	<u>Secrétaire de séance</u> : M.C. COUTURIER
N° Délibération 01247.2023.12.086	Pouvoirs : 2	

OBJET : GESTION FINANCIERE – Amendement à la délibération 01247.2022.2.23 portant sur les délégations et autorisations consenties au maire

En application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la délibération n° 01247.2022.2.23 a défini les délégations données à la maire.

Vu l'article 173 de la loi du 21 février 2022 permettant aux assemblées délibérantes de déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant aux exécutifs des communes et le seuil de 100 € fixé par le décret n°2023-523 du 29 juin 2023,

Afin de simplifier la procédure d'admission en non-valeur et de permettre une démarche plus volontariste d'apurement impliquant le provisionnement systématique des créances irrécouvrables, Madame le maire propose de lui accorder cette délégation et ainsi d'amender la liste des délégations qui lui sont accordées par la délibération n°01247.22.2.23.

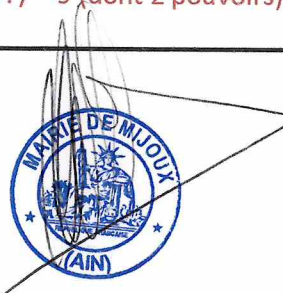
Si la délégation est accordée, la décision d'admission en non-valeur prendra donc la forme d'un arrêté, et non plus d'une délibération, pour les créances de moins de 100 €.

Entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- Accorde la délégation portant sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour les créances de moins de 100 € (30 ° de l'article L. 2122-22 du CGCT),
- Autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Contre : / 0 Abstention : / 0 Pour : / 9 (dont 2 pouvoirs)
DELIBERATION N°01247.2023.12.086



Pour extrait d'acte conforme

Le maire, Martine VIALLET